Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1905)

Heft: 53

Vereinsnachrichten: Assemblée générale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Ce journal paraît 8 fois par an : de Novembre à Juin.

Avril 1905 No	53 April 1905
Prix du numéro	Preis der Nummer
Prix de l'abonnement pour non sociétaires . Fr. 5 — par an.	Abonnementspreis für Nichtmitglieder Fr. 5 — per Jahr.

SOMMAIRE:

- 1. Convocation de l'assemblée générale.
- 2. Assemblée générale de 1905 : Préavis du Comité central.
- 3. Liste des candidats.
- 4. L'Exposition de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses.
- 5. Jury de l'Exposition internationale de Munich.
- 6. Exposition à Neuchâtel.
- 7. Concours.
- 8. Correspondance des Sections.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale annuelle est convoquée à Berne le dimanche 25 juin 1905, à 10 heures et demie du matin, à l'Aula du Gymnase, Waisenstrasse, N° 1.

L'assemblée des délégués des sections est convoquée pour le samedi 24 juin, à 2 heures et demie après-midi, à l'Hôtel du Pont (Kirchenfeld).

Banquet à 3 francs par tête, vin compris, à l'Hôtel du Pont, le dimanche 25 juin, à 1 heure et demie après-midi.

Ordre du jour :

Samedi 24 juin. (Assemblée des délégués des sections.)

- 1. Constitution de l'Assemblée, vérification des pouvoirs des délégués.
- 2. Bureau. Nomination des rapporteurs.
- 3. Propositions des sections pour la nomination du nouveau Président central.
- 4. Discussion des points indiqués dans « le Préavis du Comité central » (voir plus bas).
- 5. Rapport des délégués.

Dimanche 25 juin. (Assemblée générale.)

- 1. Rapport du Vice-président central.
- 2. Rapport du Trésorier central.
- 3. Rapport des délégués des sections.
- 4. Rapport des vérificateurs des comptes.
- 5. Taux de la cotisation annuelle.
- · 6. Admission des candidats.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES 24-25 JUIN 1905 A BERNE

Préavis du Comité central.

Le Comité central a fixé à la date des samedi 24 et dimanche 25 juin 1905 l'Assemblée des délégués et l'Assemblée générale de notre société. Il a décidé de les réunir à Berne, qui, par sa position centrale et la facilité des communications, permettra à un plus grand nombre de membres de participer à cette réunion.

Election du Président central. — Une des principales questions à l'ordre du jour sera la nomination du Président central. Nous osons espérer qu'un membre de la section de Bâle voudra bien accepter les fonctions de Président central, car, étant donné que le Salon de la Société sera probablement organisé à Bâle, il est de toute importance que le siège du Président et du Comité central soit dans cette dernière ville. Nous pensons qu'il est inutile de faire appel au dévouement des membres de cette section, qui seront les premiers, nous n'en doutons pas, à se mettre sur les rangs, lorsqu'ils sauront que le succès du premier Salon de notre Société dépend en grande partie de leur décision.

Les membres du Comité central actuel déclinent toute réélection. Aussi ils prient instamment les délégués des sections de s'assurer d'avance le consentement des candidats à la présidence qu'ils pourraient être appelés à proposer.

Exposition de la Société. — On trouvera dans le présent numéro du journal, la correspondance échangée à ce sujet entre le Vice-président central et le Kunstverein de Bâle auquel il s'est adressé. On y verra les conditions auxquelles le Kunstverein serait disposé à fournir les locaux pour notre Salon et à l'organiser.

Ces conditions nous paraissent très favorables, et si nous voulons tenter l'entreprise d'un Salon organisé par nousmêmes, nous croyons que nous ne pouvons mieux faire que de les accepter. Nous prions donc les sections de bien vouloir donner à leurs délégués les pouvoirs nécessaires et les instructions les plus précises à ce sujet.

Proposition Trachsel: Projet d'une carte de sociétaire. — La teneur de cette proposition étant déjà connue par le N° 51 de l'Art suisse, nous n'y reviendrons pas. Chacun se souvient qu'elle a pour but la création d'une carte de sociétaire procurant certains avantages à son titulaire. Nous croyons qu'une carte de ce genre peut rendre des services, et si pour le moment il ne nous paraît pas possible d'obtenir certaines facilités dont parle M. Trachsel, il n'en est pas de même pour d'autres, comme par exemple l'entrée gratuite dans les musées, expositions, etc... L'Assemblée

des délégués voudra bien se prononcer là-dessus, afin que le Comité central sache si, oui ou non, il doit commencer les démarches nécessaires.

Proposition de la section de Genève : Suppression du journal. — On trouvera dans le présent numéro du journal la lettre où est contenue cette proposition. La question qu'elle soulève, si souvent débattue, est difficile à résoudre ; car tout dépend de la personnalité à qui seront confiées les fonctions de Président central. Si le titulaire fait partie de la Commission fédérale des Beaux-Arts et possède des relations au Palais fédéral, il lui sera facile d'obtenir les matières propres à alimenter le journal, et à intéresser les membres de la Société en leur procurant en temps voulu des renseignements utiles. Mais si, par contre, il est étranger à tout ce monde-là, comme ce fut le cas pour les membres du Comité central actuel, dans l'absence d'autre part d'une collaboration suffisante en articles de fond, il lui sera toujours difficile d'intéresser ses collègues et de leur être utile. Nous croyons donc qu'il serait inutile de continuer dans ces conditions la publication du journal, qui complique beaucoup les fonctions du Président central, et que de simples communiqués pourraient avantageusement le remplacer. Il est bien évident toutefois que dans le cas où la suppression du journal serait votée, il devrait continuer à paraître jusqu'à ce que les abonnements aux annonces aient pris fin.

Proposition de la section de Berne: Convocation de l'assemblée des délégués un mois avant l'assemblée générale. — Ce projet présenterait des difficultés et des complications; il y aurait surtout le fait que dans l'espace d'un mois entre les deux assemblées beaucoup de choses pourraient se passer, qui risqueraient de rendre les décisions de la première inutiles. D'ailleurs le Comité central ne peut se rallier à cette proposition pour la raison qu'elle est contraire aux statuts: d'après ceux-ci, l'Assemblée des délégués doit se réunir la veille ou l'avant-veille de l'Assemblée générale.

Proposition de la section du Valais: Lieu de réunion de l'Assemblée générale. — La section du Valais propose que, dorénavant, la Société soit convoquée dans quelque petite ville tranquille, offrant aux visiteurs un intérêt artistique ou pittoresque; qu'on en revienne d'autre part à la simplicité des banquets à 3 fr. par tête. Le Comité central se rallie à cette proposition, avec la restriction qu'un semblable lieu de réunion devrait toujours être plus ou moins central et d'accès facile.

Proposition de la section du Valais: Jury élu pour trois ans. — Il s'agirait, pour simplifier les choses et économiser du temps et des démarches, d'élire pour trois ans, parmi les artistes, un jury qui serait chargé de fonctionner pour toutes les expositions, concours, etc. Le Comité central se rallie en principe à cette proposition. Mais trois ans lui paraissent, pour un jury, des pouvoirs trop prolongés; et il amenderait la proposition, en fixant à un an la durée de ces pouvoirs.

Proposition de la section de Zurich, au sujet de la Ligue pour la beauté. — La section de Zurich propose que notre Société en corps adhère à cette Ligue. Le Comité central n'est pas d'avis de prendre à ce sujet une décision qui engage toute la Société, et il propose de laisser une démarche de ce genre à l'initiative individuelle.

Propositions de la section de Zurich: Transformation et extension du journal. — Il s'agirait de faire fusionner l'Art suisse avec les Mitteilungen publiées par le Kunstverein suisse; puis, d'autre part, de proposer l'Art suisse, ainsi renforcé, comme organe de la Ligue pour la beauté qui vient de se fonder; ceci afin de fortifier le journal, en lui fournissant de la matière intéressante, des collaborateurs et des moyens d'action, tout en déchargeant le Comité central du poids de la rédaction. Le Comité central n'est pas en état de donner un préavis sur cette proposition. En particulier il manque de renseignements sur les Mitteilungen du Kunstverein suisse. Il invite la section de Zurich à apporter sur cette question des propositions précises, qui seront soumises à l'Assemblée générale.

Proposition de la section de Zurich: Réception des candidats.

— On trouvera le contenu de cette proposition dans la lettre de la section de Zurich, insérée dans le présent numéro. La question qu'elle soulève a déjà été souvent et longuement discutée. Tout en reconnaissant que les raisons alléguées par nos collègues de Zurich sont parfaitement fondées, nous ne croyons pas que la question soit d'importance suffisante pour qu'on entreprenne la revision d'un règlement qui a coûté beaucoup de peine à élaborer.

Proposition de la section de Zurich: Admission de membres étrangers dans la Société. — Le Comité central ne peut se rallier à cette proposition, qui, elle aussi, a été souvent discutée et toujours repoussée, l'opinion ayant toujours prévalu que l'adopter serait compromettre le caractère vraiment suisse qui doit rester celui de la Société.

Liste des candidats présentés à l'Assemblée générale des 24-25 Juin 1905, à Berne.

Section de Berne.

Beyer, Hans, peintre, Berne.
Brache, peintre, Berne.
Cardinaux, Émile, peintre, Berne.
Eichmann, Alfred, peintre, Berne.
Engel, Werner, peintre, Berne.
Fenz, Werner, Vevey.
Gorgé, Willy, peintre, Berne.

Hänny, Karl, sculpteur, Berne. Huggler, Hans, sculpteur, Brienz. Joss, Walter, architecte, Berne. Indermühle, Karl, architecte, Berne.

Section de Zurich.

Baldin, Hermann, sculpteur, Zurich. Pfenninger, Alfred, peintre, Zurich.

Section de Paris.

Waldmann, Oscar, sculpteur, Paris. Sandoz, peintre, Paris. Chollet, peintre, Paris. Wurtz, Hermann, Paris. Blatter, peintre, Paris. Blanchet, peintre, Paris.

Section de Lucerne.

Stoll, Frédéric, sculpteur-orfèvre, Paris.

Section de Genève.

Monnard, peintre-décorateur, Genève.
Mégard, peintre-graveur, Genève.
Hugonnet, peintre, Genève.
Otth, Aloïs, sculpteur, Genève.

L'Exposition

DE LA SOCIÉTÉ DES PEINTRES, SCULPTEURS ET ARCHITECTES SUISSES

Il y a eu à ce sujet entre le Comité central et la « Société artistique » de Bâle l'échange de lettres suivant :

Basler Kunstverein

Bâle, le 26 avril 1905.

Monsieur Paul Bouvier, Vice-Président de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes, Neuchâtel.

Monsieur,

M. Sarasin-Schlumberger, Président de notre « Société artistique » de Bâle, m'a remis votre honorée du 20 courant pour me mettre d'accord avec vous, au sujet de l'exposition de votre Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, que vous désirez arranger dans notre Kunsthalle.

Je vous dirai que toutes les expositions qui se font dans notre Kunsthalle doivent passer sous le nom du « Kunst-